

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°24.05.27

Présents	21
Pouvoirs	10
Absents Excusés	2

OBJET :
DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-
RHONE AU TITRE DE
L'AIDE A LA
TRANSITION
ENERGETIQUE -
CREATION D'UN
ÉCLAIRAGE PUBLIC
ÉCORESPONSABLE

EXTRAIT DU R
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 17/12/2024

ID : 013-211300157-20241209-24_05_27-DE

S²LO

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 03 décembre

MEMBRES PRÉSENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Corinne LE MEUT à Richard MALLIÉ, Stéphan PIERRACCINI à Sophie SURACE, Maëva GAUTELIER à François DENIAU, Roger MOSSÉ à Evelyne LOUIS, Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Catherine FOULON à François DENIAU, Patricia COTTI à Christine SICCARDI, Jean-François CAIRE à Thomas BERGÈRE, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

ABSENTS EXCUSÉS : Hervé CAYLA, Julien BOULARD.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

Depuis 2021, la commune a entrepris un programme de rénovation de son éclairage public. En 2024, elle bouclera le changement de 2300 points lumineux. Il s'agit de luminaires à LED basse consommation, réduisant significativement les besoins énergétiques par rapport à l'éclairage traditionnel. Parallèlement, un système de régulation d'intensité en télégestion (variation selon les horaires et la fréquentation) a été mis en place.

Il reste à améliorer l'éclairage dans certaines zones, notamment des voies résidentielles et des espaces publics.

Le coût global du projet est estimé à 720 000 €. Afin de concrétiser cette initiative, la commune sollicite le soutien financier de l'Aide à la transition énergétique du Département à son taux maximum.

C.M du 09/12/2024
Délibération n°24.05.27

Le plan de financement de ces travaux

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 17/12/2024
ID : 013-211300157-20241209-24_05_27-DE

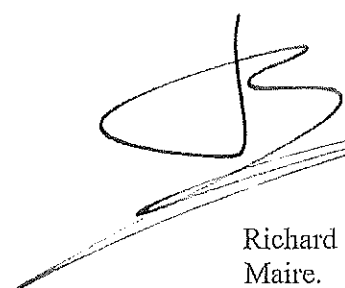
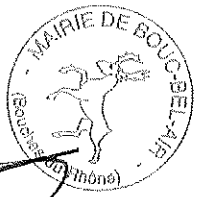
Conseil Départemental	60 %	432 000 €
Financement Communal	40 %	288 000 €
TOTAL	100 %	720 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre
2024,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

DEMANDE l'aide financière du Conseil Départemental des Bouches-
du-Rhône pour la création d'un éclairage public écoresponsable au titre
de l'aide à la transition énergétique – Année 2025.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication le : 17/12/2024



Richard MALLIÉ,
Maire.